



République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 20/25 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE D'UN CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT-Période 2021/2024-Tranche 2023

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-6,

Dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) entre la commune de La Roque d'Anthéron et le Conseil Départemental des Bouches-du- Rhône, la Commune peut solliciter le Département afin de financer les projets d'investissement prévus au contrat.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 5 847 006 € HT, selon un échéancier allant de l'année 2021 à l'année 2024, conformément au tableau de phasage joint en annexe.

Chaque tranche est soumise annuellement à une décision du Maire, conformément à la délégation attribuée par délibération n°28/20 et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2023, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 1 129 332 €, réparti de la façon suivante :

- Rénovation de l'école Paul Claudel : 1 129 332 € en 2023

Le projet consiste à recréer un parvis accueillant, s'insérant parfaitement avec la nouvelle médiathèque et l'école de musique au sein d'un îlot piéton. L'école sera quant à elle entièrement rénovée :

- Isolation thermique par l'extérieur
- Mise en accessibilité
- Aménagement de la cour d'école

Une extension permettra l'aménagement d'une cuisine satellite, d'un réfectoire et d'un dortoir supplémentaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Pour l'année 2023, les dépenses seront relatives aux travaux de construction/rénovation (gros œuvre, menuiseries, ventilation etc...)

Le coût de l'opération école Paul Claudel s'élève à 2 212 410 € H.T selon le plan de financement ci-dessous :

FINANCEMENT	Montant global H.T	Montant Tranche 2023
Conseil Départemental	1 254 607 €	1 129 332 €
Etat- DSIL	293 978 €	
Autofinancement Commune (30%)	663 825 €	
TOTAL	2 212 410 €	1 129 332 €

DECIDE d'approuver le projet de rénovation/extension de l'école Paul Claudel.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

SOLLICITE une subvention de 1 129 332 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de la tranche 2023 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget de la commune

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 26 mars 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Commune de La Roque d'Anthéron
Tél : 04 42 95 70 70 - Télécopie : 04 42 50 53 19

Hôtel de Ville - 2, avenue de l'Europe unie
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20250326-DEC_20_25-0